
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 décembre 2014 à 19 h
4555, rue de Verdun**

PRÉSENCES :

Monsieur Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Manon Gauthier, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Eve Brunet, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement

ABSENCE :

Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Winner, directeur d'arrondissement
Madame Caroline Fisette, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire
d'arrondissement
Madame Michèle Giroux, directrice de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises
Madame Nicole Ollivier, directrice de la culture
Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics
Monsieur Jean Cardin, directeur, direction adjointe des projets d'infrastructure
et du génie municipal

CA14 210454

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi
2 décembre 2014 avec les modifications suivantes :

- Retrait de l'item 20.05 – *Octroi de contrat pour l'acquisition de lampadaires DEL complets, en aluminium, fûts potences, luminaires incluant les accessoires et la quincaillerie requise pour leur installation pour les pistes cyclables longeant les boulevards de l'Île-des-Sœurs, Marguerite-Bourgeoys, jusqu'au Chemin du Golf; (1146459014)*
- Et ajout de l'item 30.14 - *Contribution financière, non récurrente, de 1 500 \$ au Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans le cadre du 100^e anniversaire de l'église, afin de développer des activités d'animation à l'occasion de l'événement « Noël sur la rue Wellington » qui se tiendra du 27 novembre au 24 décembre 2014. (1143461074)*

CA14 210455

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2014, à 19 h.

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014 du conseil d'arrondissement de Verdun soit par les présentes considéré comme lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

10.02

Retour sur la dernière séance du conseil d'arrondissement

Le maire et les conseillers font un retour sur les questions découlant de la dernière séance du conseil d'arrondissement.

CA14 210455.1

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions débute à 19 h 20 pour se terminer à 20 h 18; 11 personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

CA14 210456

Autoriser une augmentation du contrat de services professionnels S13-010 octroyé à la firme Beaudoin Hurens d'un montant de 16 201,82 \$, taxes incluses, pour les frais reliés aux modifications du programme et au retour en soumission du projet « Travaux de modernisation du système de filtration et de plomberie au Natatorium de Verdun », portant ainsi le montant total du contrat de 42 539,47 \$ à 58 741,20 \$, taxes incluses. (1143678004)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une augmentation du contrat des services professionnels S13-010 octroyé à la firme Beaudoin Hurens d'un montant de 16 201,82 \$, taxes incluses, pour les frais reliés aux modifications du programme et au retour en soumission du projet « Travaux de modernisation du système de filtration et de plomberie au Natatorium de Verdun », portant ainsi le montant total du contrat de 42 539,47 \$ à 58 741,20 \$, taxes incluses;
2. D'autoriser un report de solde du PTI 2013 de l'arrondissement d'un montant de 16 201,82 \$ pour le financement de cette dépense;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.01 1143678004

CA14 210457

Autoriser une dépense maximale de 357 848,62 \$, taxes incluses, et accorder un contrat à J.A. Larue inc, pour la fourniture d'une souffleuse à neige de type à ruban et turbine devant être couplée à un tracteur chargeur articulé, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 136 645,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13914 (2 soumissionnaires) / Accorder un contrat à Nortrax Québec inc. pour la fourniture d'un tracteur chargeur articulé John Deere 624 K et accessoires, au montant de 221 203,13 \$, taxes incluses, conformément à l'entente cadre numéro 870144. (1146458016)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense maximale 357 848,62 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une souffleuse à neige de type à ruban et turbine et d'un tracteur articulé;
2. D'accorder un contrat à J.A Larue inc. pour l'acquisition d'une souffleuse à neige de type ruban et turbine avec équipements et accessoires, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 136 645,49 \$, taxes incluses;
3. D'accorder un contrat à Nortrax Québec inc. pour la fourniture d'un tracteur chargeur articulé John Deere 624 K et accessoires, au montant de 221 203,13 \$, taxes incluses, conformément à l'entente cadre numéro 870144;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

20.02 1146458016

CA14 210458

Autoriser une dépense de 45 800 \$ et faire une commande à la direction du Matériel roulant et ateliers (MRA) pour la construction et la livraison de 38 bancs de parcs de type Lafontaine au même montant / Demander au comité exécutif d'autoriser un virement provenant du PTI-MADA au montant de 22 500 \$, dans le cadre d'un projet d'aménagement lié à la démarche MADA (Municipalité Amie des aînés). (1142198008)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 45 800 \$ pour l'achat et la livraison de 38 bancs de parc;
2. D'autoriser un virement provenant du PTI-MADA corporatif vers le PTI de l'arrondissement de Verdun;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.03 1142198008

CA14 210459

Autoriser une dépense de 14 693,80 \$ pour des travaux de rénovation au chalet Poirier / Accorder un contrat pour le remplacement de 3 portes extérieures à Cadroporte Inc., au montant de 5 869,47 \$, taxes incluses / Accorder un contrat pour le remplacement de 2 balcons à DBM Aluminium et fer ornemental, au montant de 8 824,33 \$, taxes incluses / Demander au comité exécutif d'autoriser un virement provenant du PTI-MADA, au montant de 7 346,90 \$, le tout dans le cadre d'un projet d'aménagement lié à la démarche MADA (Municipalité Amie des aînés). (1142753004)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 14 693,80 \$ pour des travaux de rénovations au chalet Poirier;
2. D'accorder un contrat pour le remplacement de 3 portes du chalet Poirier à Cadroporte Inc., au montant de 5 869,47 \$, taxes incluses;
3. D'accorder un contrat pour le remplacement de 2 balcons du chalet Poirier à DBM Aluminium et fer ornemental au montant de 8 824,33 \$, taxes incluses;
4. DE demander au comité exécutif d'autoriser un virement provenant du PTI-MADA au montant de 7 346,90 \$, le tout dans le cadre d'un projet d'aménagement lié à la démarche MADA.

20.04 1142753004

CA14 210460

Dépôt pour information, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2014. (1140774034)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2014, tels que produits par la Division des ressources financières.

30.01 1140774034

CA14 210461

Dépôt pour information des virements de crédit du budget de fonctionnement, pour la période d'octobre 2014. (1140774036)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt pour information des virements de crédit du budget de fonctionnement, pour la période d'octobre 2014.

30.02 1140774036

CA14 210462

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour la période d'octobre 2014. (1140774035)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour la période d'octobre 2014.

30.03 1140774035

CA14 210463

Approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Verdun pour l'année 2015. (1146798003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, pour l'année 2015.

30.04 1146798003

CA14 210464

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec pour l'année 2015. (1143397005)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 1 000 \$ afin d'accorder une contribution financière à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec, pour l'année 2015;
2. D'approuver le versement de 1 000 \$ à la Commission sportive du Lac St-Louis à cette fin;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ; après avoir opéré le virement requis, s'il y a lieu.

30.05 1143397005

CA14 210465

Accorder une contribution financière, totalisant 6 298,72 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à l'organisme Action Prévention Verdun, en guise de remboursement pour l'achat d'une autolaveuse et des dépenses encourues lors de la fête de l'Halloween, conformément à l'entente relative à la gestion et à l'animation de La Station, maison intergénérationnelle. (1143461069)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. Accorder une contribution financière, totalisant 6 298,72 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à l'organisme Action Prévention Verdun, en guise de remboursement pour l'achat d'une autolaveuse et des dépenses encourues lors de la fête de l'Halloween, conformément à l'entente relative à la gestion et à l'animation de La Station, maison intergénérationnelle;
2. D'approuver le versement de 6 298,72 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à l'organisme Action Prévention Verdun à cette fin;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, s'il y a lieu.

30.06 1143461069

CA14 210466

Approuver les périodes relatives à l'utilisation du stationnement n° 34, nord de l'aréna Denis-Savard, dans le cadre Festival MAHG (Méthode d'apprentissage de hockey sur glace) qui se tiendra les 6 et 7 décembre 2014; octroyer une subvention, sous forme de gratuité, à l'Association du Hockey mineur de Verdun, d'une valeur estimée à 2 952 \$ à cette fin. (1143461071)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver les périodes relatives à l'utilisation du stationnement n° 34 dans le cadre du Festival MAHG (Méthode d'apprentissage de hockey sur glace) organisé par l'Association du Hockey mineur de Verdun, comme suit :
 - le samedi 6 décembre et le dimanche 7 décembre 2014, de 7 h à 20 h;
2. D'octroyer une subvention, sous forme de gratuité, à l'Association du Hockey mineur de Verdun, d'une valeur estimée à 2 952 \$ à cette fin.

30.07 1143461071

CA14 210467

Accorder le premier versement de la contribution financière 2014 à l'organisme Les Amateurs de Baseball mineur de Verdun, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2014, pour un montant de 1 396 \$. (1143461072)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 1 396 \$ afin d'accorder une contribution financière à l'organisme Les Amateurs de Baseball mineur de Verdun, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2014;
2. D'approuver, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2014, le premier versement de la contribution financière 2014, d'un montant de 1 396 \$, à l'organisme Les Amateurs de Baseball mineur de Verdun;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement indiqué. Le tout conditionnellement à ce que les crédits budgétaires soient disponibles au moment d'effectuer le déboursé.

30.08 1143461072

CA14 210468

Accorder une contribution additionnelle, non récurrente, totalisant 2 486 \$, à même le solde non engagé de l'Arrondissement, à deux organismes (Réseau bénévole de Verdun et Projet P.A.L.), pour la bonification de leurs projets et ce, en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution numéro CA14 210038 de ce conseil, en date du 4 février 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales en regard des alliances pour la solidarité (2013-2014). (1143461004)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accorder une contribution additionnelle, non récurrente, totalisant 2 486 \$, à même le solde non engagé de l'Arrondissement, à deux organismes (Réseau bénévole de Verdun et Projet P.A.L.) pour la bonification de leurs projets et ce, en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution numéro CA14 210038 de ce conseil, en date du 4 février 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales en regard des alliances pour la solidarité (2013-2014);
2. D'approuver le versement de 1 243 \$ au Réseau bénévoles de Verdun (F 157278) à cette fin;
3. D'approuver le versement de 1 243 \$ au Projet P.A.L. (F 142785) à cette fin;
4. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération selon la répartition budgétaire établie;
5. DE mandater madame Nicole Ollivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour la signature des addenda aux projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et les organismes précités.

30.09 1143461004

CA14 210469

Offrir de prendre en charge la gestion du contrat de service de la Surveillance du territoire avec la firme Sécurité Neptune pour la délivrance de constats d'infraction relatifs au stationnement et ce, jusqu'au 9 juin 2015. (1146702002)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Il est recommandé d'offrir à la ville centre la prise en charge de la gestion du contrat de service de la surveillance du territoire effectuée par Sécurité Neptune pour l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction, notamment à l'égard des obligations et des pénalités qui sont prévues au contrat, et ce, à compter du 17 janvier 2015 jusqu'à l'échéance du contrat le 9 juin 2015.

30.10 1146702002

CA14 210470

Autoriser un virement budgétaire net de 55 000 \$, des soldes reportés du PTI 2013, pour réaliser les projets de construction de feux de circulation temporaires et de rénovation d'une enseigne pour le bâtiment communautaire La Station, à l'Île-des-Sœurs, ainsi qu'une intervention archéologique nécessaire aux travaux de reconstruction - phase 3 du boulevard Lasalle. (1142753003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser un virement budgétaire des soldes reportés du PTI 2013 au montant total net de 55 000 \$ dont :

1. 18 000 \$ pour la réalisation d'un système de feux temporaires de circulation à l'intersection du boulevard de l'Île des Sœurs et de la rue Berlioz;
2. 12 000 \$ pour le projet de rénovation et de mise en fonction d'une enseigne pour le bâtiment communautaire La Station;
3. 25 000 \$ pour les honoraires dans le cadre d'une intervention archéologique nécessaire aux travaux de reconstruction-phase 3 du boulevard Lasalle.

30.11 1142753003

CA14 210471

Octroyer une contribution financière de 5 000\$, à l'organisme Le Refuge pour chats de Verdun, et ce, pour l'année 2014. (1144637008)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 5 000 \$ représentant la contribution financière pour le contrôle des chats errants pour l'année 2014;
2. D'octroyer la contribution financière à l'organisme Le Refuge pour chats de Verdun, et ce, au montant de 5 000 \$, pour l'année 2014;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (DA 351238).

30.12 1144637008

CA14 210472

Modifier le nombre d'heures de glace accordées au Club de patinage artistique de Verdun par semaine au tarif privilégié « Organisme » et au plein tarif « Commercial », dans le cadre du protocole d'entente intervenu avec la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et ce, pour la période du 4 décembre 2014 au 31 juillet 2015. (1133461032)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. DE modifier le nombre d'heures de glace accordées au Club de Patinage artistique de Verdun par semaine au tarif privilégié « Organisme » et au plein tarif « Commercial », dans le cadre du protocole d'entente intervenu avec la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, pour la période du 4 décembre 2014 au 31 juillet 2015, comme suit :
 - dix-huit (18) heures de glace par semaine, dites régulières, au tarif « Organisme » pour les activités offertes à leurs membres âgés de 17 ans et moins;
 - une (1) heure au plein tarif « Commercial ».Les heures louées seront facturées en conformité au Règlement sur les tarifs en vigueur au moment de la réservation;
2. DE mandater madame Marlène Gagnon, chef de la Division des parcs, des sports et du plein air, à signer ledit protocole et tout autre document pertinent pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun.

30.13 1133461032

CA14 210473

Accorder une contribution financière, non récurrente, de 1 500 \$ au Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans le cadre du 100^e anniversaire de l'église, afin de développer des activités d'animation à l'occasion de l'événement « Noël sur la rue Wellington » qui se tiendra du 27 novembre au 24 décembre 2014. (1143461074)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 1 500 \$, toutes taxes applicables incluses, le cas échéant, visant à accorder une contribution financière, non récurrente, au Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans le cadre du 100^e anniversaire de l'église, afin de développer des activités d'animation à l'occasion de l'événement « Noël sur la rue Wellington » qui se tiendra du 27 novembre au 24 décembre 2014;

2. D'approuver le versement de 1 500 \$, toutes taxes applicables incluses, le cas échéant, au Comité de soutien pour la restauration de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (F 165447);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

30.14 1143461074

CA14 210474

Demande de dérogation mineure quant à la marge avant minimale requise pour l'immeuble situé au 185 à 195, 3^e Avenue (lot 1 184 977). (1145291007)

La secrétaire d'arrondissement invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande de dérogation.

Aucune personne ne demande à se faire entendre et n'est entendue.

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver la dérogation mineure quant à la marge avant minimale requise de 3 m (2,25 m) prévue à la grille des usages et normes H02-21 du Règlement de zonage 1700.

40.01 1145291007

CA14 210475

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre l'installation d'une enseigne à plat dans le secteur centre-ville, au 4230A, rue Wellington (Pizza Wellington). (1142959016)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver en vertu de l'article 363.12 du Règlement de zonage 1700 de l'arrondissement de Verdun, en tenant compte des critères proposés, l'émission du certificat visant l'installation d'une enseigne à plat au 4230A, rue Wellington (Pizza Wellington) telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par Enseignes.com et reçu par la Division de l'urbanisme le 11 novembre 2014 – Demande de permis d'installation d'une enseigne commerciale 3000905139.

40.02 1142959016

CA14 210476

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre l'installation d'une enseigne à plat et d'une enseigne projetante dans le secteur centre-ville, au 5019, rue Wellington (Choco Passion). (1142959017)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver en vertu de l'article 363.12 du Règlement de zonage 1700 de l'arrondissement de Verdun, en tenant compte des critères proposés, l'émission du certificat visant l'installation de 2 enseignes au 5019, rue Wellington (Choco Passion) telles qu'elles sont montrées sur les plans préparés par Cité enseignes graphiques et reçus par la Division de l'urbanisme le 12 novembre 2014 – Demande de permis d'installation d'une enseigne commerciale 3000901014.

40.03 1142959017

CA14 210477

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre l'installation d'une enseigne détachée hors standard, sur le bâtiment situé au 100, rue André-Prévost (Symphonia). (1142959004)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver en vertu des articles 363.12 et 363.16 du Règlement de zonage 1700 de l'arrondissement de Verdun, en tenant compte des critères proposés, l'émission du certificat visant l'installation d'une enseigne détachée au 100, rue André-Prévost (Symphonia) telle qu'elle est montrée sur le plan déposé par enseigne Leco et reçu par la Division de l'urbanisme le 28 octobre 2014 – Demande de permis d'installation d'une enseigne commerciale 3000771459.

40.04 1142959004

CA14 210478

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre l'installation d'une enseigne hors standard sur auvent dans le secteur centre-ville, sur le bâtiment situé au 38, place du Commerce (Thaï express). (1142959013)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver en vertu de l'article 363.16 du Règlement de zonage 1700 de l'arrondissement de Verdun, en tenant compte des critères proposés, l'émission du certificat visant l'installation d'une enseigne sur auvent au 38, Place du Commerce (Thaï express) telle qu'elle est montrée sur les plans préparés par Atelier de l'affichage et reçus par la Division de l'urbanisme le 16 octobre 2014 – Demande de permis d'installation d'une enseigne commerciale 3000790843.

40.05 1142959013

CA14 210479

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 40 à 46, rue Rielle. (1143203012)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET RÉSOLU :

D'approuver en vertu de l'article 363.8 du Règlement de zonage 1700, en tenant compte des critères proposés, aux fins de la délivrance du permis, les travaux d'agrandissement en hauteur du bâtiment (ajout d'un 3^e étage partiel), tels qu'ils sont représentés sur les plans de Matthieu Schleiss, architecte, avec les feuilles révisées A-101, A-200 et A-201, datés du 5 novembre et reçus le 6 novembre 2014 – demande de permis n° 3000903540.

VOTE

Votent en faveur: le maire Jean-François Parenteau, la conseillère Marie-Eve Brunet, la conseillère Manon Gauthier, le conseiller Pierre L'Heureux

Votent contre: le conseiller Luc Gagnon, la conseillère Marie-Andrée Mauger

40.06 1143203012

CA14 210480

Demande de modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre la modification de l'agrandissement (combles sous toit) du bâtiment situé au 7263, rue Truman. (1143203013)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver en vertu de l'article 363.8 du Règlement de zonage 1700, en tenant compte des critères proposés, aux fins de la délivrance du permis, les travaux (modifiés) d'agrandissement du bâtiment (au niveau de l'étage de combles sous toit), tels qu'ils sont représentés sur les feuilles A-2 à A-4 et A-6 révisées des plans de Gilbert Riel, architecte, reçus le 10 novembre 2014 – demande de permis n° 3000892936.

40.07 1143203013

CA14 210481

Edicter l'ordonnance relative à la circulation de véhicules hippomobiles dans le cadre du circuit patrimonial entre la Maison Saint-Gabriel et la Maison Nivard-De Saint-Dizier. (1143461067)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la mise en place du circuit patrimonial entre la Maison Saint-Gabriel, musée et site historique, et la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel, et ce en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22);
2. Le tout étant conditionnel au respect de la réglementation en vigueur et à l'obtention des autorisations et permis requis, le cas échéant et à la confirmation que les animaux soient traités convenablement.

40.08 1143461067

CA14 210482

Second projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la démolition d'un bâtiment de 2 étages et la construction d'un bâtiment de 3 étages comprenant 6 logements au 903 à 905 rue Rielle (lot 1 183 507). (1145291002)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier visant la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 6 logements sur le lot 1 183 507, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 183 507 illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment portant le numéro 903-905, rue Rielle est autorisée afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et d'un maximum de 6 logements sur ce même emplacement, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à la largeur et à la superficie minimale du terrain, à la largeur minimale du bâtiment, à l'espace bâti/terrain maximal, au coefficient d'occupation au sol maximal, tous prescrits à la grille des usages et normes H02-26, et ce, pour un usage h3. Il est également permis de déroger aux articles 156, 158, 159, 160, 160.1, 163 et 184. Le projet ne sera pas soumis à la procédure de PIIA prévue à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

3. La délivrance d'un permis de démolition ou de construction visé par le présent règlement est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable, au montant de 60 000 \$, émise par une institution bancaire.

4. La garantie visée à l'article 3 demeure en vigueur jusqu'à ce que la construction du bâtiment visé par le présent règlement soit complétée. La garantie est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à l'échéance pour une période d'un an, pour toute la durée de ces travaux.

Si la garantie n'est pas renouvelée conformément au premier alinéa ou que les travaux de construction ne sont pas exécutés conformément à la présente résolution, le conseil de l'arrondissement de Verdun peut réaliser la garantie.

SECTION IV

CONDITIONS LIÉES À LA DÉMOLITION

5. La démolition du bâtiment identifié par le numéro 903-905, rue Rielle, existant le 4 novembre 2014 est autorisée.

6. La demande d'autorisation de démolition doit être déposée en même temps que la première demande de permis de construction.

7. La demande d'autorisation de démolition doit être déposée dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

8. Si les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage ne commencent pas dans les 6 mois suivant la fin des travaux de démolition du bâtiment principal, le terrain doit être remblayé, nivelé et gazonné.

Les travaux de démolition comprennent l'enlèvement du toit, des murs extérieurs et des cloisons intérieures d'un bâtiment.

SECTION V

CONDITIONS LIÉES À LA CONSTRUCTION

9. Le bâtiment doit être de typologie contiguë.

10. La hauteur en étage d'un bâtiment doit être de 3 étages, excluant la construction hors toit habitable sur le toit.

11. Le toit du bâtiment doit être plat et son revêtement de couleur claire permettant de réfléchir la chaleur.

12. Les matériaux suivants sont autorisés :

- a) pour le revêtement extérieur de la façade, du mur latéral et du mur arrière, la brique d'argile de format métrique, format Québec ou format standard, le bois teint ou peint et le métal peint;
- b) pour le revêtement des parties visibles du mur latéral mitoyen, la brique d'argile employée pour la façade;
- c) pour les balcons, le fer forgé, l'aluminium soudé et l'acier galvanisé;

13. Une construction hors toit habitable, située au-dessus du troisième étage, est autorisée aux conditions suivantes :

- a) elle est en retrait de 3 m par rapport à tout mur donnant sur une rue publique;
- b) son toit doit être plat et son revêtement de couleur claire permettant de réfléchir la chaleur.

14. Les fenêtres coulissantes sont interdites sur une façade visible depuis une voie publique adjacente au terrain. Une fenêtre et une porte peuvent comporter une imposte ou une partie fixe.

15. L'aire de stationnement doit comporter un minimum de 3 cases.

16. La demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager traitant des superficies libres de l'ensemble du terrain, incluant les cases de stationnement, les terrasses privées, les bacs de plantation et les accès piétons.

Le plan d'aménagement paysager doit prévoir, pour l'ensemble de l'emplacement, le nombre, la variété et la dimension des arbres ou arbustes devant être plantés sur le site.

17. Les végétaux mentionnés à l'article 16 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin. Le cas échéant, un végétal doit être remplacé par un autre de même essence ou par un végétal d'une essence équivalente.

La plantation d'un frêne est interdite.

SECTION VI

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

SOUS-SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

18. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018), les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section :

- 1° Une construction, incluant l'aménagement paysager;
- 2° Un agrandissement;
- 3° Une modification à l'apparence extérieure du bâtiment;
- 4° Une modification à son implantation.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

SOUS-SECTION 2

OBJECTIFS

19. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° Assurer la construction d'un bâtiment de qualité architecturale supérieure et durable;
- 2° Favoriser la construction d'un bâtiment présentant une architecture contemporaine s'insérant à la rue Rielle;
- 3° Permettre la réalisation de logements destinés à tous les types de clientèle, dont certains s'adressant à la clientèle familiale;
- 4° Concevoir un aménagement paysager de qualité et réduire les impacts du projet sur l'effet d'îlots de chaleur urbains;
- 5° Construire un bâtiment mettant de l'avant les principes du développement durable.

SOUS-SECTION 3

CRITÈRES

20. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° Favoriser une composition architecturale contemporaine;
- 2° L'implantation du bâtiment doit tendre à se conformer au plan de l'annexe B;
- 3° Les élévations de la façade et du mur arrière du bâtiment doivent être similaires aux plans de l'annexe B;
- 4° La brique utilisée doit tendre à se conformer à la brique d'argile grise de Belden;
- 5° Souligner la présence de l'entrée principale du bâtiment par la volumétrie, le revêtement extérieur et le traitement des saillies;
- 6° Favoriser la percolation de l'eau dans le sol quant à l'aménagement des cases de stationnement et de l'aménagement paysager;
- 7° Maximiser les plantations sur les espaces libres du terrain;
- 8° Favoriser la plantation de 2 arbres feuillus d'un diamètre minimal de 80 mm dans la cour arrière;
- 9° Maximiser l'éclairage naturel des logements;
- 10° Favoriser une implantation de la construction hors toit minimisant les impacts sur l'ensoleillement sur les cours arrières des voisins immédiats.

SECTION VII

DÉLAI DE RÉALISATION

21. Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Annexe A

Certificat de localisation du terrain préparé par Labre et associés, arpenteurs-géomètres, estampillé en date du 15 août 2014 par la Division de l'urbanisme.

Annexe B

Plans et élévations du bâtiment, pages 019 à 029, préparés le 26 septembre 2014 par Jean-François St-Onge, architecte, estampillés en date du 20 octobre 2014 par la Division de l'urbanisme.

40.09 1145291002

CA14 210483

Octroyer diverses subventions, sous forme de gratuité, au Centre des femmes de Verdun et au Club optimiste de Verdun, pour les services et équipements requis; approuver la réservation d'espaces de stationnement et édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives à la tenue de divers événements publics extérieurs. (1143461070)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'octroyer, une subvention, sous forme de gratuité, d'une valeur de 781,43 \$, toutes taxes comprises, le cas échéant, au Centre des Femmes de Verdun pour l'utilisation des services, locaux, terrains et équipements requis lors de l'événement V-Day qui se tiendra le samedi 14 février 2015, de 12 h 30 à 14 h, au parc du Souvenir;
Le Centre des Femmes de Verdun devra cependant payer les frais reliés à l'affectation du technicien artistique;
2. D'octroyer, une subvention, sous forme de gratuité, d'une valeur de 438,97 \$ au Club Optimiste de Verdun pour l'utilisation des services, locaux, terrains et équipements requis lors de l'événement rassemblant les membres des clubs Optimiste du District Centre du Québec et leurs familles qui se tiendra le samedi 20 juin 2015, de 9 h à 16 h, au parc Arthur-Therrien (remis au lendemain en cas de pluie).
Le Club Optimiste de Verdun devra cependant payer les frais reliés à l'affectation du personnel (coordonnateur en loisir et concierge), le nettoyage de la piste cyclable et pour l'utilisation des espaces réservés dans le stationnement n° 34 - Nord de l'aréna Denis-Savard au tarif « événements » selon le règlement en vigueur;
3. D'approuver, dans le cadre de l'événement visé à l'article 2 (Journée estivale des Clubs Optimiste du District Centre du Québec), la réservation de 10 espaces dans le Stationnement n° 34 - Nord de l'aréna Denis-Savard au tarif « événements spéciaux », selon la tarification en vigueur à la date de l'événement;
4. D'approuver, dans le cadre de l'événement visé à l'article 2 (Journée estivale des Clubs Optimiste du District Centre du Québec), la réservation de 70 espaces dans le stationnement de l'ancien Verdun Motor Boat Club (VMBC) - arrière de l'Auditorium, sans frais;
5. DE lever, le cas échéant, la durée maximum de 4 h dans le stationnement de l'ancien Verdun Motor Boat Club (VMBC) durant les périodes d'utilisation visées par l'article 2, à savoir : le samedi 20 juin 2014, de 6 h à 18 h (remis au lendemain en cas de pluie);

6. D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Nom de l'événement	Lieu(x) de réalisation	Date(s)
1) V-Day du Centre des femmes de Verdun	- parc du Souvenir	- le samedi 14 février 2015 de 12 h 30 à 14 h
2) Journée estivale des Clubs Optimiste du District Centre du Québec	- parc Arthur-Therrien et piste cyclable	- le samedi 20 juin 2015 de 9 h à 16 h (remis au lendemain en cas de pluie)
3) Programmations des événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Verdun a) Carnaval d'hiver	- divers lieux selon la programmation	- selon les dates et horaires proposés pour chacune des activités

En vertu des règlements suivants, selon le cas :

- Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun.
 - Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public.
7. Le tout étant conditionnel au respect de la réglementation en vigueur et à l'obtention des autorisations et permis requis, le cas échéant.

40.10 1143461070

CA14 210484

Amender la résolution CA14 210442 afin d'autoriser l'émission d'un permis de stationnement annuel gratuit à la Société Saint-Vincent de Paul- Conférence de Verdun, pour un espace dans le stationnement n° 20, ouest de Wellington, situé entre les rues Gordon et Rielle, en l'arrondissement de Verdun. (1143461065)

Considérant que le camion de la Société Saint-Vincent de Paul - Conférence de Verdun est trop gros pour accéder au stationnement à étages no 38 de la rue Ethel, tel que proposé préalablement ;

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'amender la résolution CA14 210442 afin d'autoriser l'émission d'un permis de stationnement annuel gratuit à la Société Saint-Vincent de Paul - Conférence de Verdun, pour un espace dans le stationnement n° 20, ouest de Wellington, situé entre les rues Gordon et Rielle, en l'arrondissement de Verdun.

40.11 1143461065

CA14 210485

Édicter les ordonnances nécessaires afin que des travaux de coulée de béton puissent être effectués sur le chantier de construction de la Coopérative Les Sages de Verdun, située au 665, rue Galt (1144637009)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'édicter l'ordonnance afin que des travaux de coulée de béton puissent être effectués sur le chantier de construction de la Coopérative Les Sages de Verdun, située au 665, rue Galt, et ce, entre le 4 décembre 2014 et le 18 janvier 2015.

40.12 1144637009

CA14 210486

Adoption du second projet de règlement - Règlement de zonage 1700-99. (1142959006)

SOU MIS **second projet** du Règlement de zonage 1700-99 modifiant « le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Encadrer le nombre de boîtes présentes sur le territoire de l'arrondissement ainsi que leur emplacement, afin de réduire les nuisances provoquées par ces structures qui sont actuellement installées sans autorisation ».

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le **second projet** du règlement 1700-99.

43.01 1142959006

CA14 210487

Adoption - Règlement RCA14 210005 relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Verdun. (1140511002)

Pour faire suite à l'avis de motion donné par la conseillère Manon Gauthier lors de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 2 septembre 2014, résolution CA14 210358, le règlement RCA14 210005 est soumis.

Ledit règlement vise à :

- Permettre les débits de boissons alcoolisées dans certaines zones commerciales et l'installation des antennes.

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement RCA14 210005 relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Verdun soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.01 1140511002

CA14 210488

Adoption - Règlement RCA14 210006 sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2015). (1140774027)

Pour faire suite à l'avis de motion donné par la conseillère Marie-Eve Brunet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 4 novembre 2014, résolution CA14 210443, le règlement RCA14 210006 sur la taxe relative aux services (exercice 2015) est soumis.

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement RCA14 210006 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.02 1140774027

CA14 210489

Adoption - Règlement RCA14 210007 sur les tarifs (exercice financier 2015). (1140774032)

Pour faire suite à l'avis de motion donné par la conseillère Marie-Andrée Mauger lors de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 4 novembre 2014, résolution CA14 210445, le règlement RCA14 210007 sur les tarifs (exercice financier 2015) est soumis.

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement RCA14 210007 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.03 1140774032

CA14 210490

Adoption - Règlement RCA14 210008 portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation. (1146811006)

Pour faire suite à l'avis de motion donné par la conseillère Manon Gauthier lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2014, résolution CA14 210444, le Règlement RCA14 210008 est soumis.

Ledit règlement approuve le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial (SDC) Wellington et impose une cotisation.

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement RCA14 210008 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.04 1146811006

CA14 210491

Adoption - Règlement RCA14 210009 sur la création et le fonctionnement des commissions permanentes du conseil d'arrondissement de Verdun. (1142098002)

Pour faire suite à l'avis de motion donné par le conseiller Pierre L'Heureux lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2014, résolution CA14 210447, le Règlement sur la création et le fonctionnement des commissions permanentes du conseil d'arrondissement de Verdun est soumis.

Ledit règlement abroge le Règlement RCA09 210007 et ses amendements.

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement RCA14 210009 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.05 1142098002

CA14 210492

Adoption - Règlement RCA14 210010 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, abrogeant et remplaçant le règlement G21-0004 (RCA05 210009). (1140774033)

Pour faire suite à l'avis de motion donné par le conseiller Luc Gagnon lors de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 4 novembre 2014, résolution CA14 210446, le règlement RCA14 210010 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés est soumis.

Ledit règlement vise à abroger et remplacer le règlement G21-0004 (RCA05 210009).

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement RCA14 210010 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.06 1140774033

CA14 210493

Dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les mouvements de personnel à l'arrondissement de Verdun, pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2014. (1146704006)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires concernant les mouvements de personnel à l'arrondissement de Verdun, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2014.

50.01 1146704006

CA14 210494

Nommer monsieur Pierre L'Heureux comme représentant de l'arrondissement de Verdun à la Table sur le logement social et la revitalisation urbaine à Verdun (TLSV). (1143461068)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE nommer monsieur Pierre L'Heureux comme représentant de l'arrondissement de Verdun au sein de la Table sur le logement social et la revitalisation urbaine à Verdun (TLSV).

51.01 1143461068

CA14 210495

Désignation d'un maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de janvier, février, mars et avril 2015. (1142678015)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE madame la conseillère Marie-Ève Brunet soit désignée comme maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de janvier, février, mars et avril 2015.

51.02 1142678015

CA14 210496

Nominations des élus au sein des différentes commissions permanentes du conseil. (1142678017)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE nommer les élus suivants à titre de président à l'égard de chacune des commissions suivantes:

Commission des grands projets, du développement économique local et des travaux publics

Président : le maire Jean-François Parenteau

Commission des sports et des loisirs ainsi que de la culture et du patrimoine

Président : le conseiller Pierre L'Heureux

Commission du développement social

Présidente : la conseillère Marie-Eve Brunet

Commission des relations avec les citoyens et des communications

Présidente : la conseillère Manon Gauthier

Commission de circulation et de la sécurité publique

Présidente : la conseillère Marie-Eve Brunet

Commission de l'environnement

Présidente : la conseillère Marie-Andrée Mauger

Commission de l'urbanisme et de l'habitation

Président : le conseiller Luc Gagnon

51.03 1142678017

CA14 210497

Nommer madame Marie-Eve Brunet comme représentante de l'arrondissement de Verdun au sein de la Concertation en développement social de Verdun. (1143461073)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE nommer madame Marie-Eve Brunet comme représentante de l'arrondissement de Verdun au sein de la Concertation en développement social de Verdun.

51.04 1143461073

CA14 210498

Dépôt des déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement. (1142678016)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE prendre acte du dépôt des déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement de Verdun, mesdames Marie-Andrée Mauger et Marie-Eve Brunet ainsi que messieurs Luc Gagnon et Pierre L'Heureux.

60.01 1142678016

CA14 210499

Dépôt des comptes rendus adoptés par les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour les séances tenues les 10 juin, 8 juillet, 12 août et 14 octobre 2014. (1142600056)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De recevoir, pour information, les comptes rendus adoptés par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite aux séances tenues les 10 juin, 8 juillet, 25 août et 14 octobre 2014.

60.02 1142600056

CA14 210500

Documents divers. (1146798002)

SOUMIS les documents suivants :

Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux incluant les demandes de permis suivantes :

9294-4594 Québec inc. THAI EXPRESS 38, place du Commerce, # 14 Montréal (Québec) H3E 1T8 Dossier : 3936-812	1 Restaurant pour vendre (Conforme).
--	--

Robert Alexis Traiteur inc. ROBERT ALEXIS TRAITEUR 3693, rue Wellington Montréal (Québec) H4E 1V1 Dossier : 3918-505	1 Restaurant pour vendre (Conforme).
---	--

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE lesdits documents soient reçus pour information et déposés aux archives et qu'un suivi soit assuré dans le meilleur délai si cela le nécessite.

60.03 1146798002

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une deuxième période de questions est tenue concernant les sujets à l'ordre du jour. Cinq personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

70.01

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 21 h 19.

70.02

JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU
MAIRE D'ARRONDISSEMENT

CAROLINE FISSETTE
SECRETARIE D'ARRONDISSEMENT